Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 58 (1970)

Heft: 6

Artikel: Cinquante ans, mais les yeux vers l'avenir : (suite de la page 1)

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-272614

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Vers de précieuses indications cantonales :

AVANT LE GRAND JEU 1971

En automne 1970, les votations suivantes auront probablement lieu :

Dans le canton de **Lucerne,** une votation sur l'introduction du suffrage féminin en matière cantonale et communale.

Dans le canton de **Bâle-Campagne,** on votera une nouvelle loi sur les communes prévoyant le suffrage féminin. Comme les femmes ont déjà le droit de vote sur le plan cantonal, elles pourront prendre part à cette votation.

Dans le canton de **Zurich,** votation sur l'introduction du suffrage féminin en matière cantonale. Si le résultat du vote est positif, les femmes pourront prendre part aux élections cantonales du printemps 1971. Le 90 % des femmes du canton de Zurich ont déjà le droit de vote sur le plan communal.

Dans le canton de **Saint-Gall,** votation sur un projet autorisant les assemblées politiques scolaires et bourgeoisiales à reconnaître aux femmes suisses le droit de vote et l'éligibilité, dans les domaines de leur compétence.

Dans le canton de **Soleure,** votation sur l'introduction du suffrage féminin facultatif en matière communale. Le 18 février 1968, le projet prévoyant, dans une double votation, l'introduction du suffrage féminin sur le plan cantonal et cette introduction obligatoire pour toutes les communes sur le plan communal avait été rejeté.

Les cantons suivants soumettront probablement au vote l'introduction du suffrage féminin en matière cantonale et communale, lorsque la votation sur le suffrage féminin en matière fédérale interviendra :

Schaffhouse, après le rejet des projets présentés le 23 mai 1967 et le 14 septembre 1969.

Argovie, qui renoncera probablement à la voie quelque peu compliquée qu'il avait prévue pour l'introduction du suffrage féminin.

Zoug

Les résultats de ces votations intéressent naturellement au premier chef les cantons qu'elles concernent, mais elles nous regardent toutes, en tant que sondage d'opinion avant la consultation fédérale pour l'introduction du suffrage féminin, qui aura lieu en février 1971.

S. F.

LES VOTATIONS AURONT PROBABLEMENT LIEU CETTE ANNÉE

Lucerne : introduction du suffrage féminin cantonal et communal
Bâle-Campagne : introduction du suffrage féminin communal
Zurich : introduction du suffrage féminin cantonal
Soleure : introduction du suffrage féminin communal
Saint-Gall : introduction du suffrage féminin dans les assemblées scolaires et bourgeoisiales

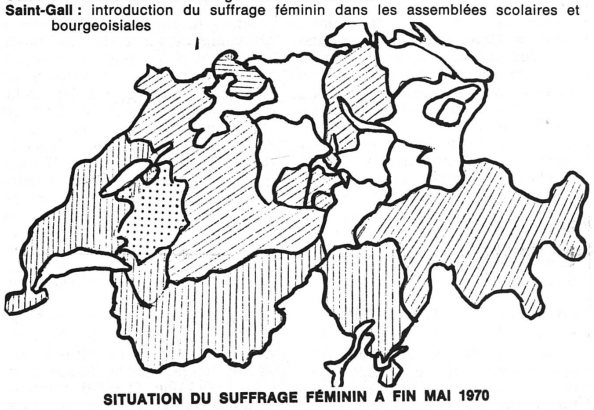

SITUATION DU SUFFRAGE FÉMININ A FIN MAI 1970

suffrage féminin sur le plan cantonal et sur le plan communal
suffrage féminin sur le plan cantonal seulement
suffrage féminin sur le plan communal seulement
principe du suffrage féminin admis

(Carte établie par l'Association vaudoise pour le suffrage féminin)

CINQUANTE ANS, MAIS LES YEUX VERS L'AVENIR

(Suite de la page 1)

1970 : constatation de l'excellent travail accompli dans le sens du développement des diverses professions de la couture vers des entreprises artisanales conduites commercialement.

PROBLÈMES DE LA RELÈVE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LES ARTS ET MÉTIERS

Ce fut le thème traité par Mlle Wollschläger, présidente, à l'assemblée des déléguées du 26 avril 1969. « Diverses branches de l'artisanat ont des soucis toujours plus grands en ce qui concerne le recrutement de la relève, a-t-elle déclaré en substance. Par l'encouragement des études universitaires, des forces jeunes et douées ont été détournées de l'artisanat. Cette situation oblige l'artisanat à s'occuper sérieusement de ce problème s'il ne veut pas risquer que la pénurie de relève se fasse encore plus durement sentir. L'U.F.S.A.M. a donc invité les associations professionnelles intéressées — dont l'OFIAMT, la commission des offices d'apprentissage, l'Association suisse pour l'orientation professionnelle et les directeurs d'écoles professionnelles — pour discuter ce thème. De ces rencontres et de celles des présidentes il est résulté la prise de conscience du fait que le niveau intellectuel varie considérablement d'une apprentie à l'autre, et que la solution à ce problème serait une différenciation de l'apprentissage professionnel, dont on pourrait proposer trois types :

1. Court apprentissage avec, comme objet principal, l'instruction manuelle, l'enseignement professionnel se réduisant à l'éducation générale, l'activité humaine et les branches professionnelles élémentaires ;

2. L'apprentissage normal, qui comprendra le contingent principal des apprenties. Par un élargissement de l'enseignement, il pourrait être rendu plus intéressant ;

3. L'apprentissage élargi, qui serait un élargissement de l'apprentissage dans le domaine de l'école par réduction de l'instruction pratique à l'atelier et la possibilité pour l'avenir d'offrir aux jeunes filles douées un perfectionnement spécial.

Les trois types de formation recevront le certificat y relatif. »

Meilleure sélection des apprenties (examen des certificats scolaires, renseignements pris non seulement auprès de la maîtresse d'ouvrage, mais auprès des maîtres d'école, tests par l'orientation professionnelle, apprentissage d'essai...), perfectionnement et avancement pour les apprenties douées, c'est ce que préconise Mlle H. Wollschläger, président depuis 1959...

RÉTROSPECTIVES ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Tel fut le titre de l'exposé de M. E. Hubacher à l'assemblée du jubilé des déléguées de l'U.F.S.A.M. du 7 mars dernier. Rétrospectivement, M. Hubacher constate : augmentation de la population stable (de plus de moitié), continuation de l'agrandissement des villes, probabilité de vie accrue (en 1920, on atteignait, en moyenne, 60 ans, actuellement on parvient à 75 ans...), diminution de la part des personnes exerçant une activité professionnelle comparativement à la population totale, augmentation des personnes occupées dans le secteur des services et, comme conséquence, pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de la production, diminution du nombre des indépendants (ceux-ci auront cependant des entreprises plus grandes et sensiblement plus productives), forte augmentation du revenu national et du pouvoir d'achat par tête d'habitant, augmentation continue des prix à la consommation, avec un taux d'environ 4 % par année, et rapide augmentation des salaires comme conséquence de la pénurie de main-d'œuvre sur le marché du travail, de la nécessité de compenser le renchérissement et aussi la diminution des heures de travail.

Et d'esquisser le développement du marché actuel : « La valeur totale des vêtements exécutés dans les ateliers des sociétaires peut, pour l'année courante, être estimée à 70 millions de francs en chiffre rond. Pour le même laps de temps, le potentiel global du marché des vêtements pour dames s'élève à 700 millions de francs. La part des arts et métiers féminins à ce potentiel du marché peut donc être estimée à environ 10 %. Si l'on fait abstraction des vêtements de semaine, donc de l'habillement courant bon marché, qui n'est pas du domaine particulier de l'artisanat féminin et si l'on concentre la comparaison sur les besoins soignés, on s'aperçoit que la part du marché des arts et métiers féminins se trouve être beaucoup plus élevée et correspond à environ un tiers des dépenses de consommation effectives sur le marché y relatif. Pour autant que la tendance de croissance de notre économie se maintienne, un potentiel de consommation de vêtements pour dames d'environ 1,4 milliard de francs est attendu pour 1980. La part du marché de l'artisanat féminin devrait rester inchangée à environ 10 %, car l'augmentation du pouvoir d'achat des personnes exerçant une activité économique amènera une augmentation de consommation également dans le domaine des vêtements de dames de haute qualité. On peut donc compter, dans les prochaines années, sur un chiffre d'affaires nominal doublé sur le marché réservé aux membres de l'Union féminine suisse des arts et métiers, c'est-à-dire sur une augmentation de la valeur de la production d'aujourd'hui 70 millions de francs à 140 millions de francs en 1980. Le développement prévisible sur le marché du travail permet de constater que la chance qui se présente pour nos sociétaires de doubler leur chiffre d'affaires en dix ans ne peut être mise à profit que si elles parviennent à développer leurs entreprises d'une façon optimale, ce qui, d'une part, rendra possible une rationalisation de la production. L'image traditionnelle d'un artisanat féminin composé en général de petites entreprises doit disparaître de nos pensées sur l'avenir en faveur d'une image dans laquelle la majorité des entreprises existantes et viables sera de grandeur moyenne. Dans une formule poussée, on peut se représenter la modification de structure de la façon suivante : **Tandis qu'autrefois, l'entreprise artisanale féminine était plus ou moins une activité économique supplémentaire de la femme avec l'accord du mari, l'entreprise de la couturière de demain doit être assez grande pour permettre à une famille de subsister et au mari de collaborer à l'entreprise.**

Nous arrivons ainsi à deux plans de 12 points chacun, qui devront être établis l'un à côté de l'autre et réalisés ensemble au cours des dix prochaines années. Les voici :

(Suite page 7)

LE COURRIER DE LA RÉDACTION

La classification des femmes qui travaillent

Chère Madame,

Je relis en page 3 du nº 2 (février 1970) l'article illustré de quatre cartes concernant « Vaud après les élections communales : les résultats d'une enquête ». Les cartes 3 et 4 me laissent perplexe, comme le dernier commentaire du reste. Aussi, sans chercher plus loin, voici ma question : Pourquoi ne classe-t-on pas les paysannes parmi les femmes exerçant une profession ?

Nombreuses sont celles qui ont une préparation professionnelle, grâce en particulier à l'école de Marcellin. Encore plus nombreuses sont celles qui appartiennent à une association disons semi-professionnelle, l'Association des paysannes vaudoises. Dans la ferme, elles sont souvent chargées d'un travail spécifique, par exemple des soins aux petites bêtes quand ce n'est pas de la responsabilité d'un élevage de poules d'un rang industriel. Et ce dernier travail implique des connaissances de tout genre, ne serait-ce que pour calculer la rentabilité de l'affaire. Quant aux activités qu'elles ont pour aider le chef de l'entreprise, elles font d'elles beaucoup plus que des employées de campagne, lesquelles seraient sans doute classées parmi les femmes exerçant une profession.

Ce qui entraîne une autre question : Comment sont classées les femmes de commerçants, qui travaillent dans l'entreprise familiale ? Si elles figurent parmi les femmes exerçant une profession, alors pourquoi les paysannes n'y figurent-elles pas ? Si elles n'y figurent pas, n'est-ce pas une erreur de classification ? (!)

Quant au commentaire de la quatrième carte, il ne me paraît pas cerner une réalité. Précisément pour les raisons exprimées ci-dessus, j'ai envie de retourner la phrase et d'écrire : « là où l'agriculture prédomine, règne déjà une autre conception du rôle de la femme : ses activités n'ont jamais été limitées au ménage, aux enfants... ». Mais je me retiens ! En effet, je n'aime pas les termes «limitées au ménage », surtout pas quand il s'agit de la campagne où la cuisine (Kochen und Küche) a tant d'importance.

Et je m'arrête, en vous priant de recevoir, chère Madame, avec mes félicitations pour le nouveau visage du journal, mes meilleures salutations.

Colette Bonnard.

La Rédaction a transmis cette lettre qui pose d'intéressantes questions à Mme Simone Chapuis-Bischof, notre correspondante vaudoise. Voici sa réponse :

Nous répondrons à Mme C. Bonnard, que nous remercions de ses aimables remarques, de la manière suivante :

1. Les chiffres qui ont permis l'établissement de la carte No 3 à laquelle notre correspondante fait allusion, sont tirés du recensement 1960. Seules les femmes **salariées,** c'est-à-dire les femmes exerçant une activité lucrative en dehors de leur ménage, sont comptées dans cette statistique. Il est donc évident que les femmes de commerçants comme les femmes d'agriculteurs, qui collaborent (et combien !) avec leur mari, ne figurent pas dans ces chiffres, puisqu'elles ne sont pas rétribuées.

2. Quant à la remarque (concernant le commentaire de la quatrième carte), elle est parfaitement justifiée. Pour notre défense, nous dirons que, par manque de place, « Femmes Suisses » n'a pas pu publier en entier le commentaire de cette carte : le voici : « Là où l'agriculture prédomine règne encore une certaine conception du rôle de la femme : ses domaines d'activité sont limités au ménage, à l'éducation des enfants, à la conduite du domaine ; mais une personne à qui l'on confie tant de responsabilités, dans des domaines bien différents, devrait sembler plus capable que tout autre de dire son avis dans la conduite des affaires d'une commune ».

Nous ajouterons que c'est vraiment un sujet d'étonnement profond pour nous (et nous avons eu l'occasion encore tout récemment de vérifier ce fait) de voir combien les femmes de nos villages hésitent à participer à la vie politique de leur commune. Timidité ? Peur du qu'en dira-t-on ? Crainte d'offenser mari,, père ou frère ? Crainte de bouleverser les habitures ? Il y a un peu de tout cela et nous le regrettons beaucoup, estimant qu'une bonne partie des femmes de nos campagnes sont, par leur expérience et leurs responsabilités, mieux préparées à participer aux décisions concernant leur commune et leur canton, que beaucoup de citadines.

La bonne résolution de juin :

Etre toujours prêt à jouir de la beauté du monde et des choses

Cliché SWISSAID qui centre actuellement son action sur l'Inde et le Tchad. C.C.P. Lausanne 10 - 1533.

(Suite de la page 6)

PROGRAMME POUR CHAQUE ENTREPRISE

1. Augmentation de la productivité de 50 %.
2. Utilisation des techniques de travail les plus rationnelles ;
3. Occupation d'ouvrières à domicile et à temps partiel ;
4. Emploi de nouveaux textiles.
5. Utilisation de matériel auxiliaire et de techniques nouvelles pour le traitement des tissus et leur mise en forme.
6. Utilisation de machines et d'installations économisant du travail ;
7. Spécialisation par collaboration avec d'autres entreprises ;
8. Aménagement pratique de l'atelier ;
9. Combinaison de la production et du commerce ;
10. Plan de la situation de l'entreprise ;
11. Epuisement des ressources par la création et les conseils à la clientèle ;
12. Application des méthodes de conduite pour entreprises moyennes.

PROGRAMME POUR LA FÉDÉRATION

1. Soutien des sociétaires dans la réalisation de leurs programmes individuels de développement ;
2. Planification à long et moyen terme de la branche, en tenant compte des modifications de la situation économique, du marché et de la production ;
3. Etude des besoins et des désirs futurs de la clientèle ;
4. Etablissement d'une conception de marketing en ce qui concerne la prestation nécessaire au marché, la politique des prix, la politique de vente et la politique de propagande ;
5. Construction de conceptions d'existence ;
6. Information professionnelle et perfectionnement professionnel des patronnes et des ouvrières ;
7. Envoi d'instructrices pour le développement, la propagation et l'introduction de nouvelles techniques de travail ;
8. Comparaison entre les entreprises, et échange d'expériences entre les membres ;
9. Etablissement de normes de qualité pour les sociétaires et de normes de productivité pour les collaboratrices dans les entreprises ;
10. Création de centres artisanaux pour couvrir les besoins combinés et complémentaires ;
11. Financement des investissements de rationalisation et d'extension des membres.

L'Helvétie.

UN DEMI-SIÈCLE DE FIDÉLITÉ

Parmi nos abonnées, fidèles à « Femmes Suisses » depuis 50 ans, nous donnons aujourd'hui la parole — ou la plume — à Mme Georgine Gerhard.

Je ne m'imagine pas que le Mouvement féministe était âgé de tant d'années.

Dans le temps je m'y suis abonnée pour l'amour et l'admiration de Mlle Emilie Gourd, et je l'ai toujours gardé pour la même raison et pour l'amour de la cause.

Je vous souhaite du succès dans vos efforts au service du suffrage et je vous félicite de tout ce que vous faites.

Avec mes messages suffragistes, *G. Gerhard.*

Une brochure relatant la vie et l'œuvre de Mme Georgine Gerhard a été publiée sous la signature de Paul Gessler pour les 80 ans de celle qui fut durant 14 ans — de 1934 à 1948 — l'âme de l'Aide bâloise aux enfants émigrants. C'est un hommage bien mérité à celle qui a placé — et qui continue à placer — toute sa vie sous le signe du dévouement, de l'amour du prochain et de la largeur d'esprit.

LE COURRIER

Suggestion pour le dépistage du cancer mieux organisé

Madame,

En réponse à votre article sur le dépistage du cancer, article paru dans « Femmes Suisses » du mois d'avril, je me permets de vous faire la suggestion suivante :

Etant donné que la plupart des femmes hésitent à se faire contrôler par un gynécologue, le dépistage du cancer devrait être organisé de façon différente.

La soi-disant « négligence » des femmes n'est en réalité que de la timidité et une certaine gêne. Si vous mettiez à la disposition des femmes un service de contrôle médical où des doctoresses gynécologues procéderaient à un examen annuel, les femmes n'hésiteraient pas une seconde à y aller — bien au contraire — car toutes ont peur du cancer. Cet examen de contrôle pourrait même être exigé par l'assurance-maladie et serait payé par celle-ci.

Le journal « Femmes Suisses » devrait, me semble-t-il, encourager les nombreuses étudiantes en médecine à se spécialiser en gynécologie.

Les femmes réclament des droits — ce qui est normal — mais ne serait-ce pas normal aussi qu'elles mettent leurs droits au service de l'humanité et — en particulier — de leurs semblables ?

Veuillez agréer, Madame...

Valérie de Meuron.

DANS LES CLINIQUES PSYCHIATRIQUES

Les admissions premières pour cause d'alcoolisme dans les cliniques psychiatriques ont doublé depuis les années précédant la deuxième guerre mondiale. Chez les femmes surtout, l'augmentation est importante ; elle s'élève à 182 %. Ces chiffres qui sont également basés sur des données publiées par le Bureau fédéral de statistique dénoncent une progression inquiétante de l'alcoolisme dans notre pays, non seulement de façon générale, mais encore parmi les femmes et les jeunes. Des efforts supplémentaires pour contrecarrer cette évolution s'imposent de façon urgente.

LISEZ « FEMMES SUISSES »

Institut de Beauté

LYDIA DAÏNOW

Ecole d'esthéticiennes
Diplôme International Cidexco

Rue Pierre-Fatio 17 GENÈVE

Tél. (022) 35 30 31 Membre de la FREC

A NOS LECTRICES

Un grand merci à toutes celles, et elles sont nombreuses, qui ont souscrit à un abonnement régulier au journal « Femmes Suisses » sous sa nouvelle forme. Ces grands encouragements nous sont très précieux et nous espérons continuer à recevoir des réactions aussi positives. Plus nous aurons d'abonnés, plus notre journal pourra être amélioré et enrichi. Que toutes celles qui ont des idées nous écrivent.

Nous répétons que pour s'abonner il suffit de remplir la formule ci-dessous :

Je, soussignée, désire être abonnée à « Femmes Suisses ». Veuillez me faire parvenir un bulletin de versement.

Nom et prénom : .....

Adresse avec numéro postal : .....

FRAISSE & Cie

TEINTURERIE GENÈVE

Magasins :

Terreaux-du-Temple 20	Tél. 32 47 35
Rue Micheli-du-Crest 2	Tél. 24 17 39
Boulevard Helvétique 21	Tél. 36 77 44

Magasin et usine :

Rue de Sant-Jean 53	Tél. 32 89 58

SERVICE A DOMICILE

HAUTE-COUTURE PRÊT A PORTER MESURE

Ida-Laurence

10, rue du Vieux-Collège Genève Tél. 25 00 85

Bijoux-fantaisie de Paris

La Sage Evolène
Hôtel de La Sage-Valais

Soleil Tranquillité Tout confort
Vue Spécialités valaisannes
Tél. (027) 4 61 10 - 2 15 18
L. Métrailler, propriétaire

le gaz

est indispensable

SUPERBA, EMBRU, ÉLITE, DUNLOPILLO...

les grandes marques ne sont pas chères!

voyez **DAMON-LITERIE**

Carouge, 8, rue des Moraines, tél. 42 08 38.
Ouvert de 14 à 19 h. et le samedi toute la journée. Stationnement privé.

Pour vos tricots, toujours les

Laines Duruz

Le plus grand choix de la Suisse romande

GENÈVE Rue de la Croix-d'Or 3

Modèle 150 litres Fr. 395.— | Modèle 190 litres Fr. 525.— | Modèle 250 litres Fr. 850.—

Modèle 60 litres Fr. 320.—

Agence pour la Suisse Romande : ORMAX-SIBIR S.A., 11, rue Simon Durand - 1227 Genève, Tél. 022 / 43 63 40 / 43 63 49

Pour le beau trousseau...
LA LINIÈRE
3 RUE DU RHONE-GENÈVE
...Pour le joli cadeau

Ecole pédagogique privée FLORIANA

LAUSANNE - Pontaise 15 - Tél. 24 14 27 Direction : E. PIOTET

● FORMATION de gouvernantes d'enfants, de jardinières d'enfants et d'institutrices privées

● PRÉPARATION au diplôme intercantonal de français

La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous

Une gamme complète d'appareils modernes avec congélateur incorporé (label ***)

● Consommation minime de courant électrique
● Usure pratiquement inexistante
● Fonctionnement parfaitement silencieux

Caisse cantonale d'assurance populaire - Neuchâtel

Toutes combinaisons d'assurance sur la vie
Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes du sexe féminin
Combinaison spéciale pour les jeunes mariés
Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton

AGENCES GÉNÉRALES :
1, RUE DU MOLE, NEUCHATEL - Tél. (038) 5 73 44
34, AVENUE LÉOPOLD-ROBERT, CHAUX-DE-FONDS - Tél. (039) 2 69 95